

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 46 (1966)
Heft: 4: Bilan de l'Europe

Artikel: Liaison aérienne Lyon-Genève
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-887396>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Liaison aérienne Lyon-Genève

A l'occasion de la réception donnée à Lyon par la Chambre de commerce suisse, le 19 octobre 1966, nous avons pu demander à M. Maurice-C. SEFFERT, Vice-Président du Comité Rhône-Loire des Conseillers du Commerce Extérieur de la France, son opinion sur l'opportunité d'une liaison aérienne Bron-Cointrin.

M. le Président SEFFERT a bien voulu nous répondre en ces termes :

« Je suis, depuis de nombreuses années, favorable à une telle liaison. Il y a plus de dix ans, au nom du Comité régional des Conseillers du Commerce Extérieur, j'avais remis à M. MASENET, alors Préfet de notre région, un rapport — sur sa demande — qui concluait à la nécessité d'une ligne Lyon-Genève.

« Une objection est souvent émise, celle du détournement du trafic et un problème évoqué, celui de la compensation. Je m'explique :

« Certains craignaient, à juste titre — je m'exprime au passé — que la création d'une liaison aérienne Cointrin-Bron ne permit aux étrangers venant de Lyon et aux lyonnais se rendant hors de nos frontières de passer par Genève et ce au détriment de la Compagnie Air-France. Mais aujourd'hui Lyon est reliée quotidiennement à Paris par 8 vols aller-retour autorisant des correspondances sans longues attentes à Orly, alors que la ligne Bron-Cointrin ne pourrait, au maximum, comprendre qu'un aller-retour le matin et un autre le soir. Au surplus, nombreux sont les industriels lyonnais qui ont des cartes d'abonnement sur Air-Inter et mes concitoyens sont trop soucieux de leurs intérêts pour que je puisse penser qu'ils perdraient le bénéfice de leur abonnement pour avoir le seul plaisir d'utiliser l'aéroport de Cointrin. Puis-je enfin ajouter que cet aéroport semble maintenant moins être, que celui de Zürich, la plaque tournante de la Suisse.

« Concernant le problème de la compensation. D'aucuns soutiennent que la Swissair exploite en France des lignes

rentables (celle sur Paris, celle sur Nice) alors qu'Air-France possède en Suisse des lignes moins intéressantes. Dès lors, on ne manque pas de faire remarquer que la concession à la Swissair de la ligne Cointrin-Bron ne ferait qu'aggraver cette situation de fait.

« Je réponds que le problème est mal posé. C'est en terme d'échanges globaux qu'il faut l'évoquer. Le département du Rhône exporte sur la Suisse le double de ce qu'elle importe. Si l'on examine les statistiques-transport, on relève, qu'en 1964, le département du Rhône a exporté sur la Suisse pour un montant de F. 205.159.000. alors qu'il a importé pour un montant de F. 106.098.000. Comment prétendre alors que l'exploitation par la Swissair de la ligne Cointrin-Bron modifierait sensiblement ce solde dans un sens défavorable pour la France.

« Vous savez — a ajouté M. le Président SEFFERT — que la meilleure façon de se défendre de la concurrence et d'accroître son chiffre d'affaires est d'aller fréquemment voir ses clients. Ainsi, je reste personnellement convaincu que la ligne-Lyon-Genève ne ferait qu'augmenter le volume de nos exportations, si l'on veut au demeurant se rappeler que la route Lyon-Genève est en mauvais état, difficilement utilisable l'hiver, que les transports ferroviaires entre ces deux villes sont lents et insuffisamment fréquents. »

Monsieur le Président SEFFERT a conclu son intéressante réponse par ces mots : « Au Moyen Age nos célèbres Foires de Lyon étaient prohibées aux marchands genevois; les choses — fort heureusement — ont bien changé depuis. Vous œuvrez pour soutenir les exportations helvétiques sur la France et moi mon rôle, en qualité de Conseiller du Commerce Extérieur, est de concourir bénévolement à l'expansion des exportations françaises. C'est ainsi que j'appelle de mes vœux la création de la liaison aérienne Lyon-Genève, puisqu'elle ne pourrait — dans l'intérêt de nos deux pays — qu'accroître le volume des échanges dont ma région serait la principale bénéficiaire, compte tenu de sa position prépondérante sur le marché Suisse ».

Journées Économiques Internationales de Marseille les 2-3 et 4 Juin 1966

Plusieurs membres du Comité de notre Section de Marseille ont représenté notre Compagnie à cette importante manifestation dont les milieux économiques marseillais attendent beaucoup pour l'avenir.